Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260708-2026_034-DE

034-08.07.2026

COMMUNE DE LANRIGAN
(Ille et Vilaine)
Extrait du registre des délibérations

Séance du 08 juillet 2026

Convocation affichée et envoyée : le 30 juin 2026

L'an **deux mil vingt-six, le huit juillet,** à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de LANRIGAN, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Sébastien DELABROISE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs DELABROISE Sébastien, LEMUR Karine, ARNAL Bruno, COUVERT Magali, BLANCHARD Aurélie, LEPRIZE Christophe, COTARD Irina, RAVET Raymond, FOUCOUT Viviane, GENU Thierry

Absents excusés : M. SIRET Philippe

Pouvoirs : M. SIRET Philippe donne pouvoir à M. ARNAL Bruno

Secrétaire de séance : M. ARNAL Bruno

034-08.07.2026 Présentation des actions entreprises à la suite du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les dispositions relatives aux observations définitives de la Chambre régionale des comptes ;

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes en date du 11 décembre 2024, portant sur la gestion de la commune de Lanrigan au titre de la période 2018 et suivantes ;

Vu la présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante lors de sa séance du 07 janvier 2025 ;

Considérant que les recommandations et observations formulées par la Chambre régionale des comptes appellent la mise en œuvre d'actions destinées à améliorer la gestion, la gouvernance, la fiabilité des procédures et la qualité du service public ;

Considérant qu'un état d'avancement des actions engagées a été établi par l'exécutif de la collectivité ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal :

Article 1 : Prend acte de la présentation du rapport relatif aux actions entreprises à la suite des observations définitives de la Chambre régionale des comptes.

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213501489-20260708-2026_034-DE

Article 2 : Constate l'état d'avancement des actions mises en œuvre, notamment :

Observation n° 1 : La situation financière.
Voir rapport annexé.

Observation n° 2 : Le projet d'implantation d'éoliennes sur la commune.
Voir rapport annexé.

Article 3 : Autorise le Maire à poursuivre la mise en œuvre des actions restant à réaliser et à prendre toutes les mesures nécessaires à leur exécution.

Article 4 : Dit que la présente délibération ainsi que le rapport de suivi des recommandations seront transmises à la Chambre régionale des comptes dans les conditions prévues par les textes en vigueur et annexés au registre des délibérations.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance
ARNAL Bruno

Le Maire
DELABROISE Sébastien

